

ENTRE-VOISINS

APPEL À PROJET 2018

UN NOUVEAU PROJET POUR ANIMER VOTRE RÉSIDENCE ?



RÈGLEMENT

LANCEMENT
OCTOBRE 2017

ICF HABITAT
ATLANTIQUE



APPEL À PROJETS 2018

RÈGLEMENT



SOMMAIRE

1. Fonctionnement.....	4
Planning	
Jury	
2. Type de projets financés.....	5
Des projets collectifs	
3. Critères de sélection.....	6
Des projets travaillés	
4. Quelques projets déjà présentés à titre d'exemples.....	7
5. Conditions d'attribution des subventions.....	8
Destination de la subvention	
Bénéficiaires	
Versement de la subvention	
6. Suivi et évaluation.....	9
Un engagement sur le suivi	
7. Droits d'exploitation et d'image.....	10

APPEL À PROJETS 2018

RÈGLEMENT

ENTRE-VOISINS

1. FONCTIONNEMENT

PLANNING

- Date limite de dépôt des dossiers par mail (entre-voisins@icfhabitat.fr) ou voie postale (ICF Habitat Atlantique - Appel à projets Entre-voisins, 26 rue de Paradis - CS 20053 - 75495 Paris Cedex 10) : **30 mars 2018**
- Date de la commission du jury (sélection des projets et définition du montant des subventions accordées) : **12 avril 2018**
- Retour aux candidats de la décision de la commission au plus tard le **26 avril 2018**

JURY

- > Composition du Jury
 - le directeur général d'ICF Habitat Atlantique,
 - 2 représentants de la direction de la gestion locative et sociale,
 - 2 représentants des agences,
 - 1 représentant du service communication,
 - 1 représentant de la holding
 - 2 représentants des amicales de locataires



Fête de quartier



Marionnettes



Jardin partagé

Les porteurs de projet ne peuvent pas faire partie du jury.

> Présentation des projets au jury

S'il le souhaite, tout porteur de projet peut venir à la commission présenter son projet au jury avant la délibération.

APPEL À PROJETS 2018

RÈGLEMENT



2. TYPE DE PROJETS FINANÇÉS

DES PROJETS COLLECTIFS

Les projets collectifs s'adressant à l'ensemble des habitants seront financés dans la mesure où :

- ils contribuent au mieux vivre ensemble et au développement de liens de solidarité
- ils favorisent l'accès à la culture et l'apprentissage de savoirs
- ils permettent l'expression et la participation des habitants
- ils répondent à un ou plusieurs besoins identifiés du quartier

ICF Habitat Atlantique ne financera pas les projets à orientation politique ou religieux.

APPEL À PROJETS 2018

RÈGLEMENT



3. CRITÈRES DE SÉLECTION

DES PROJETS TRAVAILLÉS

ICF Habitat Atlantique sera particulièrement attentive aux démarches de recherches et d'obtention de subventions complémentaires (exemples : subventions collectivités locales, fondations privées, Fondations Solidarité SNCF...).

Par ailleurs, seront favorisés les projets :

- mettant en œuvre un effort particulier pour une large mobilisation des habitants
- cherchant à impliquer les habitants à l'organisation et à la promotion de l'événement

APPEL À PROJETS 2018

RÈGLEMENT



4. QUELQUES PROJETS DÉJÀ PRÉSENTÉS À TITRE D'EXEMPLES

CONTES ET BARBECUE

L'Espace culturel Marico organise tous les ans à Orléans un festival des arts de l'oralité. Sa mission : proposer une diversité culturelle en allant au plus près de tous les publics. Cette année, en marge du Festival, une animation à base de contes et chants autour d'un repas partagé a été proposée aux locataires de la Renardière. Les artistes et les locataires se sont impliqués pour la réussite de cette journée, la diversité culturelle et générationnelle était au rendez-vous. Afin de bien démarrer les activités, la journée a débuté avec la performance d'un artiste sur des échasses de 3 mètres, de quoi faire flèche de tout bois.

JARDIN PARTAGÉ

Créé à l'initiative d'un locataire du Dorat à Bègles, un jardin partagé est désormais à la disposition des habitants, au pied de l'immeuble, derrière la loge du gardien. Accompagné par l'association bordelaise « Place au jardin », le projet a été mis en place au cours de réunions mensuelles organisées par le centre social et culturel de L'Estey et ICF Habitat Atlantique avec quelques locataires très motivés. L'objectif était de déterminer ensemble l'esthétique et l'architecture du jardin, de construire le budget et de s'accorder sur la façon de procéder.

FÊTE DE QUARTIER

Une quinzaine d'habitants de la Cité du Midi rassemblés au sein de l'association Les Amis du Midi, ont lancé « Midi en Fête » : une grande manifestation organisée en partenariat avec ICF Habitat Atlantique, la mairie de Floirac et le Centre social et culturel, l'association de rugby Drop de Béton et d'autres associations locales. C'est ainsi que les locataires des 453 logements de la résidence ont été invités à se retrouver autour de jeux, d'un tournoi de pétanque et d'un repas partagé. De quoi cultiver le bien vivre ensemble !

CLUB DES AÎNÉS

Face à l'isolement des personnes âgées, les « Béachas », trois locataires de la cité Marin Poirier se mobilisent pour faire revivre le « club des aînés » et créer du lien intergénérationnel. « *Briser la solitude, créer de la solidarité et rapprocher les générations... Avec mes deux complices, nous avons organisé un goûter mensuel d'anniversaire. Difficile d'impliquer les personnes âgées ! Mais, peu à peu, le goûter est devenu un rendez-vous, un tremplin pour favoriser le dialogue, la connaissance de l'autre, le partage. Aujourd'hui, les locataires se lient d'amitié, s'invitent, se rendent des petits services.* »

APPEL À PROJETS 2018

RÈGLEMENT



5. CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Le montant des subventions accordé sera défini lors de la commission du jury.

DESTINATION DE LA SUBVENTION

Cette subvention est une aide à la réalisation du projet.

BÉNÉFICIAIRES

- Pourront répondre à l'appel à projets les associations d'habitants dont le siège social est situé au sein d'une résidence ICF Habitat Atlantique et toute association réalisant des projets à destination des habitants d'un quartier sur lequel est situé du patrimoine d'ICF Habitat Atlantique.
- Des habitants n'appartenant pas à une association peuvent présenter un projet. L'agence les orientera si nécessaire vers une association. **Attention : le projet doit être présenté par au moins deux locataires.**

VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Les porteurs de projets devront transmettre un RIB et remplir la fiche d'informations qui leur sera demandée. Sous réserve de réception de ces documents par ICF Habitat Atlantique, une avance pourra être faite pour réaliser le projet. Un règlement sur facture est également possible, dans la limite de la subvention accordée.

Voir point 4.

En cas de non-réalisation de l'action, les porteurs de projets en informeront ICF Habitat Atlantique et devront restituer les sommes versées.

APPEL À PROJETS 2018

RÈGLEMENT



6. SUIVI ET ÉVALUATION

UN ENGAGEMENT SUR LE SUIVI

- Les porteurs des projets primés auront l'obligation de réaliser une évaluation de leurs actions après leur réalisation et au plus tard fin janvier 2018 en remplissant la fiche bilan et en la retournant à ICF Habitat Atlantique. Dans la mesure du possible, les porteurs de projets fourniront également des photographies des actions réalisées.
- Les porteurs de projets se rendront disponibles pour l'évaluation.
- Les justificatifs de dépenses pourront être demandés.
- Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un accompagnement de l'équipe sociale de la direction régionale, après étude du besoin.
- Des rencontres régulières seront organisées entre ICF Habitat et les porteurs de projets afin de réaliser des bilans sur l'avancée de leur projet.

APPEL À PROJETS 2018

RÈGLEMENT



7. DROITS D'EXPLOITATION ET D'IMAGE

Les participants s'engagent à :

- Transmettre copies de l'ensemble des supports (photographies, vidéos, plaquettes / affiches de communication, plans, maquettes...) utilisés et ou réalisés dans le cadre du projet, et à céder les droits d'exploitation à ICF Habitat Atlantique et au groupe ICF Habitat ;
- Faire signer des autorisations d'exploitation de droit à l'image à l'ensemble des usagers apparaissant dans ces supports, afin qu'ICF Habitat Atlantique et le groupe ICF Habitat puissent les utiliser dans leurs moyens de communication ;
- Faire figurer le logo d'ICF Habitat Atlantique sur tous les supports réalisés dans le cadre de la communication des actions.

ICF HABITAT
ATLANTIQUE

